

Mardi 15 mars 2022

PATRIMOINE ARBORÉ

Un marronnier du square de l'Évêché doit être abattu

Suite à la rupture d'une branche et à la détection de la présence de champignons lignivores au collet de l'arbre, un diagnostic sanitaire a été réalisé par la direction Paysages et Biodiversité de la Ville d'Annecy. Cette analyse, confortée par un bureau d'étude externe, a conclu à l'abattage de cet arbre remarquable, à partir du mercredi 16 mars 2022.

Une réponse des expertises unanime : l'arbre doit être abattu

Une première expertise avait été réalisée en 2020. Cette année, les derniers sondages réalisés par les services de la Ville et le diagnostic sanitaire mené en externe ont conduit à une conclusion sans appel :

- une progression importante, d'environ 100% par rapport au diagnostic précédent, de la dégradation du bois sous la gîte sur environ la moitié de la circonférence du tronc,
- une importante fragilité de rejets insérés au niveau d'anciens points d'écimage avec risque d'arrachement ou de rupture.

En raison de son emplacement square de l'Évêché, situé à proximité d'habitations, la décision d'abattre ce marronnier remarquable est apparue comme inéluctable.

La Ville d'Annecy remplacera ce sujet par un jeune arbre à grand développement issu de pépinière.